

Question écrite de M. Alain KESTEMONT, Conseiller communal, à M. le Bourgmestre Eric TOMAS et aux Membres du Collège des Bourgmestre et Echevins d'Anderlecht

Concerne : Dépotoir clandestin du 80 rue du Broeck à Anderlecht – Présence et prolifération de rats dans le voisinage.

Monsieur le Bourgmestre,

Plusieurs riverains des alentours du 80 de la rue du Broeck à Anderlecht m'ont contacté récemment afin de me signaler la présence dans les jardins de cette habitation d'un dépotoir clandestin.

Des objets pour le moins hétéroclites encombrant effectivement ce jardin, pour le moins laissé à l'abandon par ses propriétaires quant à son entretien.

Ce dépotoir a amené ces dernières semaines la présence et la prolifération de rats dans ce jardin mais aussi dans les jardins de plusieurs maisons du voisinage.

Je m'étonne et m'interroge une nouvelle fois sur l'action du service d'hygiène de notre commune. Pour rappel, j'avais, en effet, déjà attiré l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins d'Anderlecht il y a quelques mois sur un problème similaire à la rue Saint-Guidon, en plein centre historique de notre commune.

Pourriez-vous me faire savoir :

1°) – Si le Collège des Bourgmestre et Echevins de notre commune a été informé de cette situation ?

2°) – Si non, n'y aurait-il pas lieu, au vu de la répétition de pareilles situations, de mettre en place une politique proactive en matière d'hygiène pour éviter que de tels dépotoirs se développent dans notre commune ? L'Echevin en charge de cette compétence au sein du Collège échevinal a-t-il mis en place, sous cette législature, une campagne d'information et de prévention en la matière ou sa politique en ce domaine se limite exclusivement à demander à ses services d'intervenir lorsqu'un problème est porté à sa connaissance ?

3°) – Quelle(s) mesure(s) le Collège des Bourgmestre et Echevins compte prendre pour régler la situation particulière décrite du 80 de la rue du Broeck ?

Je vous remercie,

Alain KESTEMONT

Réponse du Collège à la question écrite de M. Alain KESTEMONT, Conseiller communal, concernant « le dépotoir clandestin du 80 rue du Broeck à Anderlecht – Présence et prolifération de rats dans le voisinage ».

Monsieur le Conseiller,

Le Collège des Bourgmestre et Échevins peut vous donner les éléments suivants :

A la date de la réception de votre question écrite, ni les services communaux ni les membres du Collège n'avaient été sollicités pour cette situation. Par conséquent aucune intervention n'avait pu être planifiée pour faire cesser l'éventuelle nuisance inconnue.

Dès que la situation de la rue du Broeck a été connue, le service de l'Hygiène a convenu d'un rendez-vous avec les propriétaires - occupants. Cette visite a été organisée le jeudi 8 juin dernier. Lors de cette visite, le service communal a pu constater que le jardin n'est pas entretenu convenablement (herbes hautes) et que la terrasse est encombrée de divers objets (tables / meubles / outils de jardinage).

Suite aux remarques des fonctionnaires, les propriétaires se sont engagés à entretenir le jardin et à évacuer les déchets.

Il est important de relever que pour le service communal de l'hygiène, il paraît impossible que l'éventuelle présence de rats soit due à l'état de la terrasse et du jardin de cet immeuble. Après avoir fait la recherche de galeries dans le quartier, les fonctionnaires de l'Hygiène estiment que ceux-ci proviennent probablement des égouts. Ils ont immédiatement contacté Vivaqua pour qu'un traitement en sous-sol soit organisé.

Concernant la mise en place d'une politique pro-active pour éviter les dépotoirs, sachant que dans la très grande majorité des cas ces problèmes ne sont pas visibles depuis la voie publique et que la loi interdit naturellement aux fonctionnaires communaux de pénétrer dans un logement sans l'aval du locataire ou du propriétaire, les possibilités de pro-activité sont très limitées, voire impossibles. Il est évident que les Anderlechtois incommodés ne doivent pas manquer de contacter au plus vite le service communal de l'hygiène pour que cessent les nuisances et que les incivilités soient sanctionnées.

Le Collège tient à renouveler sa confiance et son soutien aux membres du service de l'Hygiène qui travaillent avec motivation et professionnalisme. Nous vous invitons, Monsieur le Conseiller, à avertir ce service, ou l'Échevin compétent, dès que vous avez connaissance de faits de ce type. Cela permettra de travailler plus rapidement et plus efficacement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller, nos salutations distinguées.

Par ordonnance,

M. VERMEULEN

Par délégation,

J-J BOELPAEPE